

Conseil Municipal du jeudi 17 décembre 2020

Salle Michel BERGER

Compte-rendu

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Guillaume LECROC est désigné Secrétaire de Séance.

Assistait également à la séance, Madame Sonia LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30

Ordre du jour :

- . Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020.
- . Désignation d'un Secrétaire de Séance.

1. Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Madame le Maire :
 - **Droit de préemption urbain (16/11/2020 au 08/12/2020)**
 - **Convention de refacturation – Décision 9/2020**
 - **Contrat de mission d'audit et d'assistance financière – Décision 10/2020**
 - **Convention de Partenariat – Décision 11/2020**
2. Adhésion à l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux et présentation de l'association
3. Point d'informations – Présentation de la concession d'aménagement – Les Tertres II
4. Lotissement des Tertres II – Compte rendu annuel à la collectivité – CRACL 2019
5. Concours des maisons fleuries – Octroi de bons d'achat
6. Renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service ADS (Application du droit des Sols) du Pays du Mans
7. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2021
8. Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
9. Acquisition d'une propriété bâtie – 7 rue de la Pelouse
10. Contrat d'abonnement ATEPART
11. Mise à jour des longueurs de voirie de la commune.
12. Présentation des rapports eau et assainissement 2019
13. Avenant DSP Eau
14. Avenant DSP Assainissement
15. Modification des statuts SIAEP des Fontenelles – Changement d'adresse du siège social Savigné l'Évêque, le 10 décembre 2020

Informations diverses.

Dans le respect des mesures barrières, un certain nombre de précautions sont à prendre à l'occasion de cette séance : la réunion se déroulera salle Michel BERGER. Le lieu de la réunion a été modifié afin de tenir compte de la superficie recommandée par personne présente dans la salle et de permettre le respect de la distanciation physique.

A cet effet, vous trouverez en annexe les principales recommandations sanitaires qu'il vous sera demandé de respecter lors de cette séance.

P.S : Le confinement impose désormais que le public ne puisse pas y assister.

En conséquence, seuls les élus, les journalistes et les personnes justifiant d'un motif professionnel sont autorisés.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. LATIMIER Martial par Mme MIGNOT Claude,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-084 – 1 - Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Madame le Maire. D1 - Droit de préemption urbain (16/11/2020 au 08/12/2020)

1. Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Madame le Maire :

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du 10 juillet 2020,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions importantes prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations :

- Droit de préemption urbain (16/11/2020 au 08/12/2020)

Conformément au droit de préemption, Madame le Maire informe le Conseil Municipal, de la décision de non-préemption, pour les immeubles suivants :

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-084B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Date de dépôt	N° Enregistrement	Adresse du Terrain	Référence Cadastre	Surface
16/09/2020	2020 0038	1, Bis Grande Rue	AI 184	1809 M ²
20/10/2020	2020 0039	La Bannerie	B 159-415-417-418-420	4436 M ²
26/10/2020	2020 0040	4, Rue de Beaufeu	AH 122	1083 M ²
04/11/2020	2020 0041	6, Rue des Cailles	AK 204	679 M ²
17/11/2020	2020 0042	62, Rue de la Division Leclerc	AE 142	1966 M ²
18/11/2020	2020 0043	78, Route de Joué L'Abbé	F 781- F 782- F 1018	5075 M ²

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour suite conforme :
En Maire, le 21/12/2020



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-084B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Evêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. LATIMIER Martial par Mme MIGNOT Claude,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-085 – 1 - D9-2020 - Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Madame le Maire.

Convention de refacturation – Décision 9/2020

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du 10 juillet 2020,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions importantes prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations :

- Convention de refacturation – Décision 9/2020

Signature d'une convention de refacturation du service SVP avec la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien, représenté par M. André PIGNE, Président, pour une durée d'un an à compter du 26 août 2020, pour un montant de 3 600€ HT par an.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme : En mairie, le 18/12/2020
Le Maire
Isabelle LEMEUNIER
(Sarthe)

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-085B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mangers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés avant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. LATIMIER Martial par Mme MIGNOT Claude,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-086 – 1 - D10-2020 - Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Madame le Maire.

Contrat de mission d'audit et d'assistance financière – Décision 10/2020

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du 10 juillet 2020,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions importantes prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations :

• Contrat de mission d'audit et d'assistance financière – Décision 10/2020

Signature d'un contrat de mission d'audit et d'assistance financière avec la société Ressources Consultants Finances (RCF), pour un montant de 5 459,38€ HT.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme : En mairie, le 18/12/2020
e Maire
Isabelle LEMEUNIER
(Sarthe)

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-086B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. LATIMIER Martial par Mme MIGNOT Claude,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-087 – 1 - D11-2020 - Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Madame le Maire.

Convention de Partenariat – Décision 11/2020

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du 10 juillet 2020,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions importantes prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations :

- Convention de Partenariat – Décision 11/2020

Signature d'une convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque (MEDIABOX), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021, pour un montant de 0.20€ annuel par habitant.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme : En mairie, le 18/12/2020
Le Maire Isabelle LEMEUNIER,

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-087B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mangers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Evêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Héliène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. LATIMIER Martial par Mme MIGNOT Claude,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-088 – 2 - Adhésion à l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux et présentation de l'association

Considérant la pénurie de médecins,

Vu les statuts de l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux dont le but est de défendre l'accès aux soins des citoyens en luttant contre les déserts médicaux, d'organiser une réflexion sur la démographie médicale et de participer aux groupes de travail sur la démographie médicale dans les différentes instances.

Madame Le Maire propose l'adhésion de la commune de Savigné l'Evêque à l'association de Citoyens contre les Déserts Médicaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- ▶ **DECIDE** d'adhérer à l'association de Citoyens contre les Déserts Médicaux,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion,
- ▶ **INSCRIT** à cet effet au budget de la commune la somme de 50 € pour l'année 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme : En mairie, le 18/12/2020
Le Maire
Isabelle LEMEUNIER

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-088B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mangers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-090 – 3 - Point d'informations – Présentation de la concession d'aménagement – Les Tertres II

Présentation de la concession d'aménagement – Les Tertres II - PowerPoint.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2020
Le Maire
Isabelle LEMEUNIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-091 – 4 - Lotissement des Tertres II – Compte rendu annuel à la collectivité – CRACL 2019

Par délibération en date du 25 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé la signature du traité de concession du lotissement des Tertres II avec la société VIABILIS AMENAGEMENT. Ce traité a été notifié le 14 mai 2019.

Conformément à l'article 3 du traité de concession d'aménagement signé le 14 mai 2019 et à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, l'aménageur doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année, un compte rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.) comportant :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimatif des recettes et dépenses restant à réaliser,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération,
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

Dans le cadre de l'aménagement du secteur des Tertres II, il convient donc à la société VIABILIS AMENAGEMENT de présenter à la collectivité ce bilan financier, organisé de la manière suivante :

- Rappel de l'opération et de sa programmation ;
- Arrêt des comptes au 31 décembre 2019 et description des mouvements de l'année ;
- Evolution des postes par rapport au budget du traité de concession ;
- Budget et échéancier prévisionnels pour les années 2020 et suivantes.

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-091B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

S'agissant du premier bilan annuel réalisé dans le cadre de la concession d'aménagement suite à la signature du traité de concession, ce compte-rendu financier revient sur le contexte de l'opération et sur l'actualisation des données et de la programmation suite aux études menées en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

► **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité locale 2019 joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2020
Le Maire
Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-091B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Mamers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Héléne, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés avant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-092 – 5 - Concours des maisons fleuries – Octroi de bons d'achat

Le jury intercommunal a visité les différents candidats le **vendredi 31 juillet 2020**.

Il y a eu 14 participants à ce concours.

A la suite de la visite du jury, la Commission réunie le 31 juillet 2020 a établi le classement.

Il convient de déterminer la répartition des récompenses. Ainsi, elles seront attribuées sous forme de bons d'achat de 10 € (valable chez les commerçants partenaires du concours) à chacun des candidats classés, répartis comme suit :

- du 1^{er} au 3^{ème} Prix : 50€
- du 4^{ème} au 8^{ème} Prix : 40€
- du 9^{ème} au dernier Prix : 30€

Soit un total de 530€ maximum.

La remise des prix aura lieu à la salle Michel Berger dès que les mesures sanitaires le permettront. La somme des prix sera prélevée sur le budget communal, article 6714 Bourses et prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) attribue ces bons d'achat pour un montant de 530€.

Adopté et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivant les signatures
Pour copie conforme : En mairie, le 18/12/2020
Le Maire
Isabelle LEMEUNIER

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-092B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamez
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés avant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-093 – 6 - Renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service ADS (Application du droit des Sols) du Pays du Mans

Par délibération en date du 29 mars 2018, le conseil municipal a décidé de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols au service ADS du Pays du Mans, par signature d'une convention.

Il y a lieu de renouveler cette convention pour 2021. Elle prendra donc effet au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 6 ans, puis sera reconduite tacitement d'année en année.

L'objet de cette convention est de définir les modalités de la prestation de service du Pays du Mans auprès de la Commune.

Toutes les demandes et déclarations déposées durant sa validité seront instruites par le Pays du Mans, hormis les certificats d'urbanisme CUa (non opérationnel).

Le coût de cette prestation est fixé à 3,90 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- ▶ **APPROUVE** le renouvellement de la convention jointe en annexe
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y afférentes,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Le Maire
Isabelle LEMEUNIER

Le Maire
Isabelle LEMEUNIER

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-093B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés avant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-094 – 7 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2021

Dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2021 et en application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Et en ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Il est proposé au Conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre 20	78 500 €	somme x 25% =	19 625 €
Chapitre 21	482 687 €	somme x 25% =	120 671 €
Chapitre 23	905 011 €	somme x 25% =	226 252 €
TOTAL			366 548 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-094B-BF
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

► **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2020
Le Maire
Isabelle MEUNIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-094B-BF
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Mangers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-095 – 8 - Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

A la suite du passage de notre communauté de communes au régime de la FPU, la commune ne perçoit plus aucun produit de fiscalité professionnelle et la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien en perçoit la totalité.

De ce fait, les délibérations établies au titre des taxes professionnelles sont devenues inutiles. Afin de régulariser la situation, il est conseillé de prendre une délibération rapportant toutes les délibérations prises en la matière.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date 16 novembre 2017 adoptant la fiscalité professionnelle unique, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- **RAPPORTE** toutes délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/12/2020

La Maire
Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-095B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mangers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-099 – 9 - Acquisition d'une propriété bâtie – 7 rue de la Pelouse

La commune de Savigné L'Évêque souhaite acquérir une maison d'habitation située au 7, rue de la pelouse. Compte tenu de la proximité d'équipements sportifs et scolaires, cette acquisition constituerait une réserve foncière permettant la réalisation d'espaces de loisirs et de stationnements.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Savigné L'Évêque.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

Vu l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

Vu l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-099B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale du bien estimée à 165 000€ avec une marge de négociation de plus ou moins 10%,
Considérant que cette acquisition permettra la réalisation d'espaces de loisirs et de stationnements à proximité des équipements sportifs et scolaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- ▶ **APPROUVE** l'acquisition de la propriété bâtie cadastrée B 346 pour une contenance de 2 785 m² sise 7 rue de la Pelouse, appartenant à M. JUIN, moyennant un montant CENT QUATRE VINGT UN MILLE CINQ CENTS EUROS (181 500€) hors frais d'actes,
- ▶ **AUTORISE** Madame le maire à signer tant l'avant contrat que l'acte de vente définitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme
En mairie le 18/12/2020
Le Maire
Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-099B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mangers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,
M. COURTABESSIS Alain par Mme LÉCUREUR Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-100 – 10 - Contrat d'abonnement ATESART

Par délibération en date du 17 octobre 2019, la commune de Savigné l'Évêque est devenue actionnaire de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et a accepté la proposition d'ingénierie Territoriale de l'ATESART, Protection des données personnelles/mutualisation du délégué prévu par le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD).

Il est aujourd'hui proposé de souscrire un contrat d'abonnement auprès de l'ATESART permettant notamment de bénéficier des prestations suivantes :

- En matière d'urbanisme : une visite d'une demi-journée préalable à toute intervention plus poussée du CAUE et de conseils ponctuels dans le domaine exclusif de l'urbanisme, de l'architecture ou du paysage,
- En matière de voirie : deux journées pour effectuer les relevés et analyses nécessaires à l'évaluation des travaux envisagés sur les voies communales et l'élaboration d'un cahier des charges type pour la consultation des entreprises,
- Concernant les ouvrages d'art implantés sur le territoire : une demi-journée afin d'établir un diagnostic,
- Dans le domaine des marchés publics : fourniture d'un guide pratique pour la rédaction d'un cahier des charges et assistance téléphonique,

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-100B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

- Assainissement collectif – diagnostic des réseaux d’assainissement : fourniture d’un cahier des charges type et d’un modèle de bordereau de prix,
- Eau potable : accompagnement d’une journée
- Forfait de consultations annuelles : 6 contacts par mois (fourniture de documentation, recommandations ...)

Le coût annuel de ce contrat est de 1,02€ TTC par habitant avec un plafond fixé à 2 040€ TTC pour les collectivités de 2 000 habitants et plus. Le contrat est conclu jusqu’au 31 décembre 2021 et renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Vu les statuts de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Vu les dispositions des articles L 1521.1 et suivants, L 1531.1, du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 3-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité (27 voix pour) :

- ▶ **APPROUVE** le contrat joint en annexe,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat et toutes pièces y afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2020
Le Maire,
Sabine LEMELNIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-100B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Marnes
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-101 – 11 - Mise à jour des longueurs de voirie de la commune

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Considérant que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

En effet, le linéaire déclaré ne prend pas en compte :

- le classement des chemins ruraux en voirie communale (10 376 ml)
- la rétrocession des voiries du lotissement « le Béguinage du Rocher » (237 ml)
- la rétrocession des voiries du lotissement « Le Clos du Petit Bois » (132 ml)
- la rétrocession des voiries du lotissement « La Petite Bruyère » (103 ml)
- la rétrocession des voiries du lotissement « Les Près de la Perrière » (760 ml)

Il convient donc d'intégrer 11 608 ml de voiries supplémentaires. Le linéaire de voirie représente un total de 50 715 ml appartenant à la commune.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-101B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Vu la délibération du 30 novembre 2007, classant 10 376 ml de chemins communaux en voies communales,
Vu la délibération du 26 septembre 2013, portant rétrocession des voiries du lotissement « le Béguinage du Rocher »,
Vu la délibération du 19 novembre 2014, portant rétrocession des voiries du lotissement « Le Clos du Petit Bois »,
Vu la délibération du 25 février 2015, portant rétrocession des voiries du lotissement « La Petite Bruyère »,
Vu la délibération du 28 avril 2016, portant rétrocession des voiries du lotissement « Les Prés de la Perrière »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- ▶ **PRECISE** que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 50 715 ml,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2020 pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie le 18/12/2020
Le Maire
Isabelle LEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-101B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamez
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Héliène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume

2020-089 – 12- Présentation des rapports eau et assainissement 2019

M. Matthieu PLUCHET, directeur de territoire de l'Agence Veolia eau de Sargé-les-le-Mans, a présenté les rapports d'eau et d'assainissement dans le cadre de la délégation de service public.

Je vous présenterai ensuite les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, prix et qualité du service assainissement collectif et le rapport d'activités de l'année 2019. (Dossiers consultables en Mairie, bureau urbanisme).

Ce présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

▶ **ADOpte** les rapports annuels 2019 suivants :

- Savigné l'Évêque : Prix et qualité du service public d'eau potable (rapport communal),
- Savigné l'Évêque : Prix et qualité du service assainissement collectif (rapport communal),

▶ **Autorise** la mise en ligne de ces rapports sur le site www.services.eaufrance.fr.



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-089B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-096 – 13 - Avenant DSP Eau

Notre commune a confié l'exploitation de son service public d'alimentation en eau potable à la COMPAGNIE FERMIERE DE SERVICES PUBLICS par un contrat d'affermage d'une durée de 12 années. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2020.

La passation d'un contrat de délégation du service est soumise à une procédure décrite par les articles L. 1411-1 à L. 1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En raison de la crise sanitaire (COVID-19), cette procédure longue et complexe n'a pas pu être lancée et la collectivité ne pourra réceptionner le schéma directeur de l'eau qu'en 2021.

L'Ordonnance n°2020-319 en date du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des contrats publics pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, et plus particulièrement son article 4, prévoit que « Les contrats arrivés à terme pendant la période mentionnée à l'article 1er peuvent être prolongés par avenant au-delà de la durée prévue par le contrat lorsque l'organisation d'une procédure de mise en concurrence ne peut être mise en œuvre. (...) Dans tous les cas, la durée de cette prolongation ne peut excéder celle de la période prévue à l'article 1er, augmentée de la durée nécessaire à la remise en concurrence à l'issue de son expiration. »

Conformément aux dispositions des articles L. 3135-1 et R. 3135-1 à R. 3135-9 du code de la commande publique,

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-096B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Considérant les circonstances imprévues qui compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire justifie la prolongation du contrat de délégation de service public pour une durée d'un an,

Considérant le souhait de la collectivité de disposer du temps nécessaire et raisonnable pour mener à bien ses réflexions sur le devenir de l'organisation du service,

Vu l'avis favorable de la Commission de délégation de service public du 7 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- ▶ **APPROUVE** la prolongation de la convention de délégation de service public pour une durée d'un an,
- ▶ **AUTORISE** Madame le maire à signer un « avenant n°3 » à cette convention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2020
Le Maire
Isabelle CEMEUNIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-096B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Hélène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-097 – 14 - Avenant DSP Assainissement

Notre commune a confié l'exploitation de son service public d'assainissement collectif à la COMPAGNIE FERMIERE DE SERVICES PUBLICS par un contrat d'affermage d'une durée de 12 années. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2020.

La passation d'un contrat de délégation du service est soumise à une procédure décrite par les articles L. 1411-1 à L. 1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En raison de la crise sanitaire (COVID-19), cette procédure longue et complexe n'a pas pu être lancée.

L'Ordonnance n°2020-319 en date du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des contrats publics pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, et plus particulièrement son article 4, prévoit que « Les contrats arrivés à terme pendant la période mentionnée à l'article 1er peuvent être prolongés par avenant au-delà de la durée prévue par le contrat lorsque l'organisation d'une procédure de mise en concurrence ne peut être mise en œuvre. (...) Dans tous les cas, la durée de cette prolongation ne peut excéder celle de la période prévue à l'article 1er, augmentée de la durée nécessaire à la remise en concurrence à l'issue de son expiration. »

Conformément aux dispositions des articles L. 3135-1 et R. 3135-1 à R. 3135-9 du code de la commande publique,

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-097B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Considérant les circonstances imprévues qui compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire justifie la prolongation du contrat de délégation de service public pour une durée d'un an,

Vu l'avis favorable de la Commission de délégation de service public du 7 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- ▶ **APPROUVE** la prolongation de la convention de délégation de service public pour une durée d'un an,
- ▶ **AUTORISE** Madame le maire à signer un « avenant n°4 » à cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2020
Le Maire
Isabelle MÉGNIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-097B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 18/12/2020
Et
Publication ou notification du :
18/12/2020

L'an 2020, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni (au vu du contexte actuel COVID 19) à la salle Michel BERGER, allée Louis GUY, rue de la Pelouse, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2020.

Présents :

Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, Mme MIGNOT Claude, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, Mme TEGEL Jeanne, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, M. TESTARD Bruno, Mme DOBER Sandrine, Mme DUBOIS Flore, M. DUVEAU Florian, M. LECROC Guillaume, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, Mme LE CONTE Héliène, M. RÉTIF Olivier, M. PENNETIER Stéphane, Mme AUBIN Fanny.

Excusés ayant donné procuration :

M. DE PAPE Laurent par Mme DUBOIS Flore,
Mme PEREZ Élodie par Mme LEMEUNIER Isabelle,
Mme BOUGLER Sophie par M. DURAND Boris,

A été nommé secrétaire : M. LECROC Guillaume.

2020-098 – 15 - Modification des statuts SIAEP des Fontenelles – Changement d'adresse du siège social

Le comité syndical SIAEP de la Région des Fontenelles, lors de sa séance du 4 novembre 2020 a approuvé à l'unanimité le projet de modification de ses statuts afin que le siège social soit changé et soit transféré au 918 rue des Petites Forges à Joué l'Abbé.

Les statuts sont donc modifiés comme suit :

« Article 2 : Le siège du SIAEP de la Région des Fontenelles est fixé au 918 rue des Petites Forges – ZA des Petites Forges à Joué l'Abbé. Le Syndicat aura la possibilité de tenir ses réunions dans tous les lieux publics mis à disposition par une des communes faisant partie du syndicat. »

Il convient en conséquence d'accepter la modification des statuts du SIAEP de la Région des Fontenelles.

Vu le projet de modification des statuts du SIAEP de la Région des Fontenelles notifié par son président le 9 novembre 2020,

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-098B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Considérant qu'en vertu de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification de statut, par délibération concordante, dans les trois mois à compter de sa notification,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- ▶ **APPROUVE** le projet de modification des statuts adopté en comité syndical.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2020
Le Maire
Ngaëlle L'EMÉUNIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20201217-2020-098B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020